



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-240

Déposé le : 25.03.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?

Récemment un quotidien romand titrait : La matu pro trouve son public. La maturité professionnelle, faut-il encore le dire, est la filière d'accès par excellence aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES). L'article était élogieux sur la matu pro et très positif sur son avenir.

En analysant un peu plus en détail les chiffres de tous les cantons, on doit malheureusement, pour ce qui concerne le canton de Vaud, être moins satisfait.

Avec un taux de maturité professionnelle de 9,8%, en comparaison romande, notre canton est avant-dernier, seul le canton de Genève est plus bas avec 8,1%. Les autres cantons romands se situent entre 14,5% et même 17,5% pour le canton de Neuchâtel. En étendant l'analyse sur le plan suisse, on s'aperçoit que seuls 2 cantons ont un taux plus bas que le nôtre, Genève et Appenzell rhodes intérieures avec 7,9%. A titre d'exemple Zurich a 15,2 %, Tessin 18,2%, Berne 14,7% et les Grisons 14,8%. Le canton de Vaud est donc clairement en retard et occupe loin derrière la queue du classement. La différence devient encore plus importante si on analyse les maturités professionnelles par catégorie Matu.Pro. Commerciale(MPC) et surtout la Matu Pro. Technique (MPT) où nous occupons une place peu enviable.

Comme la Matu. Pro. est dépendante du nombre de jeunes qui font un apprentissage, on peut donc se demander où nous en sommes sur ce plan. La dernière publication du SCRIS intitulé « Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et filières de transition » nous éclaire un peu sur la problématique. En 1978, 51,7 % des jeunes choisissaient l'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire. En 1991, année d'introduction des années de transition, c'était encore 44,6%. En 2010 ce ne sont plus que 24,4 % qui choisissent l'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire et 21% choisissent l'année de transition. Les années de transition ont été introduites dans les années 90 lorsque nous avons une crise économique et qu'il était judicieux, en quelque sorte, « d'occuper » les jeunes qui ne trouvaient pas de place d'apprentissage. Aujourd'hui on ne peut plus vraiment parler de crise économique, mais la solution transition a continué à prendre l'ascenseur en terme d'effectifs.

Sur le plan suisse, le canton de Vaud est très nettement en queue de peloton. Nous sommes juste devant la lanterne rouge Genève. Le canton qui arrive en tête des formations initiales en apprentissage est St. Gall avec environ 70%. Par contre, nous occupons la deuxième place dans les effectifs pour l'année de transition.

L'origine de notre faiblesse en maturité professionnelle est donc fort probablement une conséquence des effectifs des jeunes qui choisissent l'apprentissage. Notre canton a certainement fait de très gros efforts ces dernières années pour valoriser aux yeux des jeunes et de la population en général l'apprentissage sous toutes ses formes. Faut-il encore le rappeler, l'apprentissage est dans toutes les analyses d'experts internationaux souvent cité comme un des facteurs permettant à l'économie suisse de bien résister aux différentes turbulences de l'économie internationale. L'apprentissage et sa maturité professionnelle font également partie des fondements des HES, essentielles maintenant pour notre économie. Certaines formations Master des HES ne peuvent plus être suivies dans une université ou EPF. La vivacité et la qualité de l'apprentissage sont donc extrêmement importantes pour notre canton et la relève formée dans les hautes écoles.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous dire

- s'il a pris toute la mesure de la situation de l'apprentissage dans notre canton en comparaison intercantonale et en besoins de l'économie
- quelles mesures envisage-t-il pour augmenter les effectifs de la voie apprentissage et de maturité professionnelle et revenir au moins dans la moyenne romande
- quelles sont en comparaison intercantonale les effectifs des différentes maturités professionnelles
- s'il entend continuer à développer l'année de transition qui sert en quelque sorte à prolonger la scolarité et pourrait devenir presque obligatoire sur le moyen terme

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Kunze Christian

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

